

Veille réflexive : Le Baluchonnage

J'ai choisi de vous parler du dispositif le « baluchonnage ». Ce sujet est à mettre en corrélation avec mon parcours professionnel passé et celui à venir. En effet, après cette formation actuelle d'éducateur spécialisé, j'envisage à moyen terme l'expérience de terrain par le dispositif de « baluchonnage » puis à long terme l'ouverture d'un lieu de répit pour accompagner et soulager les personnes « aidants familiaux ».

En France, selon une étude réalisée par Ipsos en 2020, 11 millions de personnes sont « aidants familiaux » auprès de personnes fragiles, vieillissantes ou en situation de handicap. [La situation des aidants en 2020 : enquête nationale Ipsos-Macif | Ipsos.](#)

➤ **Qu'est-ce que le « baluchonnage » ? :**

Le « baluchonnage » est un dispositif associatif permettant aux aidants de proches de personnes malades de souffler, d'avoir un moment de répit. Adopter au Québec depuis les années 2000 et soutenu par le ministère de la santé et des Services Sociaux québécois, il est expérimenté en France depuis quelques années.

Ce dispositif est porté par Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et/ ou par des associations locales pour favoriser le maintien à domicile. Préserver l'énergie des aidants est un enjeu de santé public, pour répondre à la volonté de la majorité des Français de vieillir à domicile.

En complément donc, de l'ADMR, diverses associations de baluchonnage se déploie sur le territoire français comme « Parenthèse à domicile », « Baluchon France » et d'autres.

Baluchon France est l'une d'elle, voici quelques chiffres. [Chiffres clés Baluchon France - 1er trimestre 2022 - | Baluchon France](#) .



On comprend que pour 11 baluchonneurs de l'association, 21 baluchonnages de 4 jours en moyenne ont été réalisés. Et que, pour presque la majorité des baluchonnages, ils sont réalisés auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées (48%). On peut lire également que l'âge moyen des aidants est de 63 ans avec un écart conséquent entre l'âge minima de 36 ans et le plus haute 79 ans, impliquant un regard sur le quotidien. En effet 81% des aidants sont inactifs, on suppose en retraite, amplifiant ainsi le besoin de répit.

➤ **Qu'est-ce qu'une « baluchonneuse » ? :**

Une « baluchonneuse » est une personne professionnelle qui a pour mission de poser son baluchon au domicile de personne malade, en situation de handicap, pendant quelques jours 24h/24. Elle prend le relais de l'aidant en adoptant le mode de vie de la personne malade, pour permettre à l'aidant un moment de répit en s'éloignant du domicile.

➤ **Qu'est-ce qu'une personne aidante :**

L'aidant est celui qui assiste au moins 2 fois par semaine une personne en perte d'autonomie du fait d'un handicap, de maladie ou de vieillissement, de son entourage proche dans les actes de la vie quotidienne.

L'étude Ipsos montre que 24% d'en eux soit près d'un quart des aidants, interviennent seul sans accompagnement. Avec la charge qui incombe dans le cadre du maintien à domicile de leur aîné il existe un risque d'épuisement ou d'isolement social. Une grande partie d'entre eux exprime du surmenage voire de la dépression dans leur quotidien. Mais également la difficulté de concilier vie professionnelle et vie d'aidant. En effet près d'un aidant sur 2 fait le constat d'un impact négatif sur sa vie sociale ou familiale. Des aménagements d'horaires, des réductions du temps de travail voire un arrêt de l'activité professionnel impact leur carrière, allant même parfois à une mutation professionnelle.

Pour répondre à ces difficultés et offrir une bulle d'oxygène aux aidants, la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a lancé en 2019, une expérimentation de ce système de « baluchonnage », avec l'application d'une dérogation au droit du travail, permettant à un même professionnel de faire un relayage sur une période continue allant de 36 heures à 6 jours consécutifs.

L'assemblée nationale a voté le 25 octobre 2019 un plan pour les aidants proposé par Agnès Buzyn alors ministre des Solidarités et de la Santé.

Ce plan prévoit d'élargir le congé au soutien familiale par le congé des aidants pour une durée de 3 mois fractionnable en demi-journée et pris en compte au titre du droit à la retraite. Une possibilité donc pour les « aidants » d'interrompent leur activité professionnelle pour s'occuper d'un proche sans pour autant sacrifier leur revenu. Ce plan prévoit de doubler les sites d'accueil temporaires d'ici 3 ans et de développer le relayage comme le « baluchonnage ».

Dans le cadre de la future stratégie « agir avec les aidants » un financement de 74M euros est destiné à des prestations de répit de longue durée à domicile type « baluchonnage ». ([Microsoft PowerPoint - émicitéBaluchonFranceRésultatEtude2023](#)), Emmanuelle Macron déclare :



« Je veux vous permettre, de manière plus spécifique à vous aidants, de prendre deux semaines au moins par an pour souffler. Ces deux semaines de répit par an vous permettront en tant qu'aidants, de vous faire remplacer à domicile par une aide à domicile spécialement formée ou de faire accompagner temporairement la personne que vous aidez en établissement spécialisé ».

Message d'Emmanuel Macron pour les aidants, Campagne présidentielle 2022
<https://www.youtube.com/watch?v=P6zU2C3t0iM>

En conclusion, aux vues du vieillissement de la population le « baluchonnage » offre une corde supplémentaire à l'arc des dispositifs d'accompagnement actuel.

Pour ma part je pense que ce dispositif de baluchonnage permet de répondre à notre mission d'accompagnement dans la prise en compte de l'intégrité de chacun, et d'être porteur d'espoir quant à la prise en compte du droit concernant le respect et le besoin de rester à domicile de nos aînés et des personnes fragiles.

COSTENTIN Dorine élève DEES 2021/2024